

LA QUEUE LEZ YVELINES

Bulletin municipal n° 224

Janvier 2022



BIENVENUE EN 2022

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Conseil municipal	4
Brèves	5
Finances	6
Cadre de vie	8
Urbanisme	11
Vie d'ici	15
Rétrospectives	16
Enfance et jeunesse	18
La vie des associations	19
Tribunes	26
Etat civil	27



Jours et heures d'ouverture :
lundi - mardi - mercredi - vendredi
10h - 12h et 15h - 17h30
jeudi 10h - 12h - samedi 9h - 11h30

Tél : 01 34 86 40 55
Fax : 01 34 86 60 26
Site internet : <http://www.la-queue-lez-yvelines.fr>
Courriel : mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
Facebook : [CommuneLaQueueLezYvelines](https://www.facebook.com/CommuneLaQueueLezYvelines)

Agenda

- Février-Mars : distribution à domicile des nouveaux bacs déchets verts
- 17 février : conseil municipal
- 13 février : concours photos de Fan Photo au foyer de La Bonnette
- 04 mars : date limite inscription listes électorales
- mars : Printemps des poètes
- 29 mars : reprise de la collecte des déchets verts (*NB : désormais les mardis*).
- 08 avril : spectacle au foyer de La Bonnette *La ferme des animaux* de Georges Orwell*
- 10 avril : 1er tour de l'élection présidentielle
- 24 avril : 2nd tour de l'élection présidentielle
- 8 mai : cérémonie de la victoire du 8 mai 1945
- 12 juin : 1er tour des élections législatives
- 19 juin : 2nd tour des élections législatives
- 18-19 juin : fête communale*
- 5 et 19 juillet : collecte des déchets verts
- 2 et 16 août : collecte des déchets verts

**Manifestations maintenues sous réserve
du contexte sanitaire et de
la réglementation.*



Bulletin municipal : La Queue Lez Yvelines
N° 224 - janvier 2022
Tirage 1300 ex.

Directeur de la publication : Laurent LOUESDON, Maire
Réalisation : Antonio GONCALVES, Céline MARESCHAL

Impression : Imprimerie L'Artesienne
Liévin (62800)
03 21 72 78 91

Crédits : AG, DEA, Delissa El Amri, FreePik, IFAC, Pascal Perrochon

Chers Laqueutoises et Laqueutois,

A nouveau l'année qui vient de s'achever nous a montré à quel point nous devions profiter de chaque moment agréable passé auprès de nos familles, amis, collègues ou encore voisins. C'est avec joie qu'en 2021 nous avons pu nous retrouver lors de manifestations culturelles comme les jeux en famille au mois de juin, le « cinéma rétro » en juillet ou encore le spectacle « Soyons vivants » en octobre tout en profitant de nos nouvelles décos de Noël qui ont illuminé nos soirées pendant plusieurs semaines.

A l'échelle nationale comme locale, nous n'oubliions pas que la crise pandémique liée à la Covid 19 et ses impacts, divers pour chacun, n'est pas encore derrière nous. La sortie va prendre du temps.

Nos repères en sont bousculés. Souvent cela nous conduit à nous interroger comme par exemple sur les enjeux environnementaux et humains, la valeur et le sens même du travail... et sur les solutions qui jusqu'alors pouvaient paraître les plus adaptées. La société change. Nous le constatons tous chaque jour. Il nous faut bien sûr ne pas oublier notre passé, en garder le meilleur et savoir l'associer aux évolutions contemporaines pour proposer un avenir durable et responsable à tous nos concitoyens.

A l'été 2022, nous aurons les résultats de notre étude sur le stationnement et la circulation en certaines parties de notre territoire. Elle nous permettra d'identifier les actions et de prendre les décisions nécessaires à notre vie collective (zones de la gare, du marché, du centre-bourg par exemple).

2022 sera également l'année où nous allons effectuer une modification de notre PLU pour apporter les ajustements indispensables et plus cohérents avec les évolutions législatives de ces dernières années sur le règlement régissant notre urbanisme.

Notre cadre de vie est agréable, verdoyant et encore à taille humaine. Nous devons donc continuer à le préserver et à l'entretenir tout en le faisant évoluer. Un travail quotidien est déjà réalisé par nos équipes et parfois soutenu par des initiatives citoyennes et bénévoles que nous remercions chaleureusement. Des actions sont également menées, souvent invisibles pour l'habitant mais sans elles c'est toute la physionomie de notre village qui serait différente (accompagnements individuels, remplacement d'un panneau de signalisation, entretiens préventifs de nos infrastructures...).

Les actions ne peuvent pas toutes se faire au même moment, que les raisons en soient budgétaires, de planning, de disponibilité des matériaux et produits ou de moyens humains. Mais chaque avancée est positive et il faut s'en féliciter (la remise en état de certains marquages au sol ou la rénovation des 2 portails du cimetière n'en sont que quelques exemples).

Notre village est dynamique et attractif, nous devons nous en réjouir. C'est à nous tous de continuer à œuvrer pour le rendre encore plus chaleureux, solidaire et respectueux de chacun.

Je terminerai cet édito en souhaitant à chaque Laqueutoise et Laqueutois, à nos commerçants, artisans, professionnels libéraux, associations et à nos visiteurs réguliers ou occasionnels une belle année 2022.



Laurent LOUESDON
Maire

PRINCIPALES DISPOSITIONS
CONSEIL MUNICIPAL des 9 novembre 2021 & 16 décembre 2021

Les délibérations

- > 1. Acceptation du don d'une voiture
- > 2. Avenant au contrat de prévoyance collectif de maintien de salaire de la MNT
- > 3. Présentation du rapport du SILY
- > 4. Adhésion des communes de Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric au SIRYAE
- > 5. Modification des statuts du SIRYAE
- > 6. Modification des statuts de la CCCY
- > 7. Dérogation d'organisation du temps scolaire
- > 8. Tarifs pour vente de boisson et encas lors de manifestation
- > 9. Modification du PLU
- > 10. Organisation du temps de travail
- > 11. Ouverture de crédit par anticipation
- > 12. Tarifs foyer de la Bonnette (associations et particuliers)
- > 13. Tarifs communaux
- > 14. Convention avec l'APEP
- > 15. Tarifs et redevance du marché
- > 16. Ouverture 12 dimanches travaillés pour les commerces de détail
- > 17. Adoption des plans de zonage EU et EP et annexion au PLU
- > 18. Convention archive CIG
- > 19. Signature avenant n°1 au contrat avec CIG concernant les commissions de réforme
- > 20. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures auprès du CIG



Patrimoine : un village en vue



L'un des monuments les plus chargés d'Histoire de notre commune se trouve au 89 rue Nationale. Construit au début du 17ème siècle et autrefois appelé « le Petit Château », le château Guay a abrité Louise de Maison-Blanche, fille naturelle de Louis XIV, qui a épousé en 1696 Bertrand de Prez de La Queue, lieutenant de cavalerie. Des médaillons représentant Louis XIV et sa fille Louise, à qui elle ressemblait beaucoup, ont été sculptés sur deux pavillons situés dans le parc du château. Louise, devenue Baronne de Prez de la Queue, meurt en 1718 dans la commune et sera enterrée dans l'ancienne chapelle Saint-Nicolas, démolie en 1842.

Remise des colis de Noël

Comme tous les ans, nos aînés sont venus retirer leur colis à la mairie.

Malheureusement, les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser le traditionnel goûter.



Nouvelles cartes électorales

La liste électorale fera l'objet d'une refonte et de nouvelles cartes seront éditées pour tous les électeurs en 2022.

Pour les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale communale, c'est le moment de s'assurer que les renseignements sur votre carte d'électeur sont corrects en allant directement en ligne sur le site du service public.

Pour les nouvelles demandes, vous pouvez faire votre inscription jusqu'au 6ème vendredi précédent le 1er tour de l'élection, soit pour les présidentielles avant le 04 mars 2022.

*En ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
En mairie par courrier ou sur place.*

Les documents nécessaires sont :

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport,...) valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Formulaire Cerfa n°12669 de demande d'inscription (non nécessaire pour les demandes en ligne)

Nouveau commerce

Un nouveau commerce, Deco Color, vient d'ouvrir ses portes avenue des Platanes, en face de la jardinerie Poullain.

Vous y trouverez votre bonheur pour la réfection de vos intérieurs !



Les tarifs du foyer de la Bonnette, du cimetière et des droits de place ont été votés lors du conseil municipal du 16 décembre 2021 pour l'année 2022

Pour les associations et sections d'associations ayant conclu une convention d'occupation des locaux du foyer avec des créneaux annuels, application du forfait horaire en fonction de la salle utilisée. En dehors de ces créneaux, c'est le forfait jour qui s'applique pour toute demande, excepté pour une gratuité d'une assemblée générale par an, d'une séance de répétition dans la limite des créneaux disponibles et d'une représentation de spectacle de fin d'année.

Pour toutes activités organisées ou en lien avec le lycée Jean Monnet : application du tarif horaire selon la salle utilisée.

Pour les associations à but humanitaire : application du tarif jour dans la limite de 12 jours par an ne comprenant pas plus de 4 manifestations, les jours de préparation et de rangement, au-delà le tarif de location de salle aux particuliers s'applique avec une remise de 50%.

Pour les chambres (d'agriculture, des métiers, ...), les écoles extérieures, les coordinations gérontologiques : application du tarif jour selon la salle utilisée.



Pour les résidents de la commune : remise de 50% du tarif particulier.

Pour les associations non utilisatrices du foyer : application du tarif location horaire particuliers dans la limite de 4h (entre 9h et 18h), au-delà remise de 50 % sur le montant de la salle. Une séance de répétition (avec spectacle qui suit) dans la limite des créneaux disponibles est possible, application du tarif location horaire particuliers dans la limite de 7h.

Si un locataire fait installer un food truck devant la Bonnette, il devra s'acquitter d'un montant de 41€ pour moins de 5h et de 74€ pour plus de 5h de présence.

Pour les syndicats de copropriété et les banques de la commune : 65€/h quelle que soit la salle utilisée dans la limite de 4h, au-delà application du forfait jour habitants.

LE CIMETIÈRE	
TARIFS 2022	
EMPLACEMENT TRADITIONNEL	
Concession	
15 ans adulte (2 m ²)	271 €
30 ans adulte (2 m ²)	543 €
50 ans adulte (2m2)	902 €
enfant (1m2) - 50% du prix adulte	
Caveau provisoire	15€/J pendant 1 mois 90€/mois au-delà
<u>CAVURNES</u>	
15 ans	271 €
30 ans	543 €
<u>COLOMBARIUM</u>	
5 ans	391 €
15 ans	763 €
Taxe d'ouverture de porte	132 €



DROITS DE PLACE		
TARIFS 2022 applicable au 1er janvier		
VEHICULES		
Véhicule - 3,5 T	moins de 5h	41 €
Véhicule + 3,5 T		84,00 €
Véhicule - 3,5 T	plus de 5 h	74,00 €
Véhicule + 3,5 T		125,00 €
Exposants vide grenier avec 2ml minimum		8,00 €
<u>FÊTE FORAINE</u>		
Baraques foraines		79,00 €
Manège		152,00 €
Métiers importants		354,00 €
Caution pour la prise électrique de 16 ampères		167,00 €
<u>TERRASSES</u> pour les commerçants		20€/ml
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Bennes et véhicules de chantier	Forfait journalier (2 places de stationnement) /benne/les 15 premiers jours	17 €
	Forfait journalier (2 places de stationnement) /benne/au-delà des 15 premiers jours	21 €
Échafaudage ou barrières de chantier	Par mètre linéaire /jour pour les 15 premiers jours	2€/ml/j Forfait minimum de 18€
	Par mètre linéaire /jour au delà des 15 premiers jours jusqu'à un mois	5€/ml/j Forfait minimum de 18€
	Par mètre linéaire /jour au delà d' 1 mois	10€ml/j Forfait minimum de 18€
Place de stationnement en cas de déménagement et d'emménagement	En zone UA - CV -RN - Les écoles- Rue C Lazard et rue de la gare...	20€place/jour
	En zone urbaine hors centre ville	10€place/jour
	Hors zone urbaine	Gratuit

Foyer de Loisirs de la Bonnette
01 34 86 56 50

Pour la location se renseigner en mairie :
01 34 86 40 55

Les nouveautés 2022 dans la gestion des déchets

Chaque foyer de la commune a reçu dans sa boîte à lettres un document, le « flash-info du SIEED », expliquant les changements décidés par le SIEED dans la gestion de nos déchets à partir du 1 Janvier 2022 :



Les changements de date de ramassage

Dans notre commune, les ordures ménagères (conteneurs vert) et les emballages (conteneur à couvercle jaune) resteront ramassés le mercredi en matinée et soirée.

En revanche, les déchets végétaux seront désormais ramassés chaque mardi, du 29 mars au 6 décembre ; durant les mois d'été, ce sera uniquement les mardis 5 et 19 juillet, 2 et 16 août.



Les bacs à couvercle jaune :

A partir du 1er janvier, le tri des emballages et papiers se simplifie : tous vos emballages et papiers dans le conteneur à couvercle jaune ! Vous y mettez déjà tous les papiers, les cartons et cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique. Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal. Les emballages en verre sont toujours à déposer en point de collecte.



Les déchets végétaux :

Des bacs spécifiques (240 litres) de couleur marron seront distribués entre janvier et mars 2022 ; plus aucun sac papier à déchets verts ne sera collecté, afin de respecter les recommandations de la caisse Régionale d'Assurance Maladie de l'Île de France qui préconise que les agents de collecte ne doivent plus porter de sacs.

Il est recommandé d'utiliser des tondeuses-mulching, de pratiquer le compostage, et de broyer les résidus d'élagage pour réduire votre empreinte carbone.



Les encombrants :

A compter de 2022, la collecte des encombrants se fera uniquement sur rendez-vous, à prendre sur www.sieed.fr > espace > espace particuliers ou bien au 01 34 86 65 49.

Chaque foyer pourra bénéficier de deux collectes des encombrants par an.



Les déchèteries :

La déchèterie de Garancières, la plus proche pour nous, est ouverte le mardi, le vendredi et le samedi de 10h à 12h30, et de 13h30 à 17h, ainsi que le dimanche matin de 9h à 13h.

Plus de renseignements sur les nouvelles conditions et consignes de tri sur www.sieed.fr.

Réfection des portails du cimetière

Les portails de notre cimetière étaient très fortement dégradés : corrosion, mécanisme défectueux, parties abîmées, pliées, dessoudées... Il était plus que nécessaire d'intervenir. Plutôt que de remplacer ces portails, il a été préféré confier à une entreprise locale de ferronnerie leur restauration afin de conserver les éléments constituant notre patrimoine depuis de nombreuses années.

avant :



après :



Aménagements

Dans la continuité de l'entretien de notre patrimoine et pour proposer à tous un cadre de vie agréable, des travaux d'aménagements et rénovations sont entrepris dans la commune.

Butte des Moulins :



Le cheminement menant aux vestiaires, au terrain de football et de tennis sont très fortement dégradés. La reprise de ces cheminements a été décidée en intégrant la volonté de limiter l'imperméabilisation du sol, l'adaptation PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l'accès et la mise à niveau de l'éclairage des abords.

Pour le cheminement, ces travaux débuteront le 7 février prochain pour une durée d'environ 2 mois. L'accès aux différentes infrastructures sera maintenu durant tous les travaux.

A l'issue, il sera également entrepris la plantation d'une végétation d'agrément autour de l'espace dédié à la pratique du tennis. Cette mise en œuvre sera réalisée, en fonction des végétaux retenus, durant les périodes les plus propices aux plantations.

Étude de circulation et stationnement dans notre commune

Nous évoquons régulièrement l'évolution du trafic et la complexité de gestion du stationnement sur notre territoire. Afin d'appréhender le plus justement possible ces sujets, il est impératif de disposer de données à jour et objectives. A cette fin, la municipalité vient de conclure une procédure d'appel d'offre, destinée à trouver le cabinet qui réalisera une étude de circulation et de stationnement en des lieux définis dans la commune.



Lors de cette mission, le cabinet :

- établira une cartographie (trafic, vitesse et / ou stationnement) au niveau des lieux définis, par enquêtes et relevés,
- établira un diagnostic en fonction de cette cartographie,
- formulera des propositions d'aménagements adaptées au diagnostic, pouvant être envisagées à moyen terme, et permettant une amélioration des conditions de stationnement et une meilleure gestion des flux de circulation,
- analysera la faisabilité d'aménagements de circulations douces
- définira les coûts de tous ces aménagements.

L'étude aura lieu durant le premier semestre 2022.

La première phase, d'une durée d'environ 2 mois, consistera à recueillir des données, conformément au respect règlementaire de la protection des données. Elle nécessitera la présence d'enquêteurs sur le terrain et la mise en place au niveau de la voirie, en différents points stratégiques, d'instruments de mesure adaptés.

Les résultats de cette étude feront l'objet d'une communication spécifique (comité de pilotage communal, habitants, instances gestionnaires des routes départementales, ...).



Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Des ajustements indispensables

La commune de La Queue Lez Yvelines représente, par ses nombreux atouts, un territoire très attractif et recherché. L'enjeu difficile et délicat de la maîtrise de son développement est encadré par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. Il définit les orientations et les règles qui régissent l'urbanisme sur notre commune.

Un des rôles d'une municipalité est de régulièrement s'interroger sur le contenu de ce document. Il nous faut donc vérifier s'il est toujours en adéquation avec les évolutions structurelles (à court / moyen et long termes) définies pour notre territoire, et les évolutions législatives, réglementaires... affectant les règles d'urbanisme définies pour accompagner les orientations établies. Pour notre commune, le PLU actuellement en vigueur, date de janvier 2014 et a fait l'objet d'une modification en décembre 2014.

La municipalité a mené des consultations et des échanges avec divers interlocuteurs intervenant sur le sujet, et a travaillé au sein de la commission en charge de ce domaine.

Il en ressort que depuis 2014 des changements, notamment du cadre réglementaire de l'urbanisme, sont intervenus assez rapidement après la mise en place du PLU (Loi ALUR). Ils occasionnent, ces dernières années, des distorsions avec la maîtrise du développement énoncée dans le PLU et avec les règles d'urbanisme, définies avant ces évolutions. C'est le cas des divisions parcellaires qui ont des incidences sur la consommation de l'espace urbain, l'imperméabilisation des sols, ... Elles occasionnent des changements structurels avec la multiplication des accès individuels aux parcelles et leurs incidences sur la gestion de la voirie (sécurité, stationnement, gestion des conteneurs d'ordures ménagères, adaptation de la voirie, ...).

Depuis leur entrée en vigueur, notre PLU n'a pas intégré ces changements. Agir sur ces éléments se fait dans le cadre d'une procédure de modification du PLU, réalisable en une année.

Ces distorsions nous amènent également à nous interroger sur l'adéquation à l'horizon 2025 de la réalité avec les orientations définies au sein du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dans notre PLU en cours. Celles-ci portent notamment sur le rythme de construction, la nécessité de diversification de l'offre pour favoriser l'installation de jeunes et de pallier le desserrement et le vieillissement de la population, avec pour objectif le maintien d'une population à 2500 habitants (établie selon l'indice INSEE au 01/01/2022 à 2230 habitants, mais avec comme date de référence statistique le 01/01/2019).

Un travail sur ces points impose de disposer d'analyses complètes, objectives et renseignées de la situation ; d'établir des projections fiables sur l'impact dans les années à venir, de constructions, de projets structurants, récents, en cours ou à venir. Ce travail préparatoire prend du temps.

Mais, fondateur et indispensable, il permet, par la suite, et si besoin, dans le cadre d'une procédure de révision du PLU (qui elle-même s'étale sur plusieurs années) de définir et d'adapter le schéma d'orientation et de développement de notre commune en corrélation avec les éléments connus et envisagés.

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'engager, dès à présent, une procédure de modifications du PLU (17 votants - 15 pour, 1 contre et 1 abstention), qui permet dans les meilleurs délais, de pouvoir apporter les ajustements indispensables sur le règlement régissant notre urbanisme dans le cadre du PLU.



Gestes du quotidien concourant au bien vivre ensemble dans notre village

Des bruits agressifs de jour comme de nuit, des encombrants déposés devant une résidence, des voitures mal stationnées, des dépôts sauvages sur les trottoirs, des animaux qui se promènent sans leur maître ou trop bruyants, des espaces verts dégradés... Certains comportements empoisonnent et troubilent notre quotidien.

Une nouvelle année est souvent l'occasion de décider de bonnes résolutions. Profitons de celle-ci pour nous rappeler des règles simples de savoir-vivre et des petits gestes quotidiens de bonne conduite qui permettent de bien vivre ensemble, facilitent les bonnes relations de voisinage, concourent au « confort visuel » et à la sécurité de nos espaces publics.

Ci-après quelques-unes de ces règles sans être limitatifs.

Les trottoirs

La commune agit au quotidien pour assurer la propreté du cadre de vie des habitants. Notre commune compte plus de 15 km de voirie. Les citoyens sont également tenus de respecter certaines règles sur l'espace public et privé pour un vivre ensemble respectueux et concourir à un cadre de vie harmonieux.

Les riverains (propriétaires, locataires) sont tenus de maintenir en bon état de propreté le trottoir ou la bande enherbée au droit de leur habitation – propriété - magasin. Pour les habitats en collectif, il appartient aux syndics de prendre les mesures qui s'imposent.

Cet entretien consiste à :

- Désherber ou faire désherber les végétaux poussant sur le trottoir, balayer ou faire balayer les fleurs, feuilles, fruits, ... provenant des plantations situées sur leur propriété et tombés sur la voie publique.

A noter : le recours à des produits phytosanitaires est interdit en France sur l'espace public.

- Déblayer ou faire déblayer la neige au droit des entrées et sur au moins 1 mètre de large par ailleurs.

A noter : les amas de neige ne doivent pas gêner la circulation des piétons ou des automobilistes, ni obstruer un avaloir d'eaux pluviales, ou faire obstacle à l'accès à tout équipement devant permettre une intervention d'urgence (bouche à incendie, armoire électrique, ...).

- Assurer le sablage ou le salage en cas de verglas.

A noter : Il est interdit en temps de neige, verglas de déverser de l'eau sur le domaine public.



Toute négligence ou défaut d'entretien peut engager votre responsabilité en cas d'accident ou de dégradation. Cf. arrêté municipal n° 2016 / 05 – entretien des trottoirs et des haies

De même, pour éviter un encombrement permanent des trottoirs, faciliter la circulation des piétons et les manœuvres des véhicules, pour respecter le « confort visuel » de votre voisinage, sortez vos poubelles, encombrants, déchets verts la veille au soir du jour de ramassage et rentrez les containers à l'issue de la collecte. Cf. arrêté municipal n° 2019 / 14

A noter : le jour de ramassage des déchets vert vient d'évoluer dans la commune. Il sera désormais le mardi, en utilisant les bacs qui seront mis à disposition par le SIEED.

Le stationnement d'un véhicule plus de 7 jours sans déplacement est interdit (Art.R417-12 du Code de la route). Les véhicules concernés sont susceptibles d'être enlevés.

Préserver autant que possible l'accessibilité aux trottoirs souvent occupés par des voitures en stationnement en privilégiant l'usage de votre cour ou de votre garage si vous en disposez.

Le bruit

Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit.

En journée, le bruit peut aussi causer un trouble anormal au voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou de longue durée. Soyez vigilant dans vos gestes au quotidien.

Vous devez donc prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas importuné par des nuisances sonores émanant de votre habitation et/ou dépendances (cris, talons, chants, instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, pétards et feux d'artifice, pompes à chaleur, électroménager, aboiements continus, vélomoteur qui pétarade ...).



Pour rappel, les travaux de bricolage, de jardinage... réalisés par des particuliers sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Les travaux de bricolage ou de jardinage... réalisés par des professionnels sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi
- Entre 8h et 19h le samedi

Arrêté préfectoral n° 2012 346-0003 du 11 décembre 2012

En cas de non-respect, les bruits ou tapages diurnes ou nocturnes troubant la tranquillité d'autrui peuvent être soumis à amende dont le montant et la classe varient selon le trouble.

Bien vivre avec les animaux

Un maître, respectueux des autres, veille à prendre les dispositions utiles pour que les voisins ne soient pas importunés par son animal et cela quel que soit l'animal (éducation, propreté, bruits trop répétitifs ou incessants...).

Ainsi :

- les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.

A noter : des distributeurs de sacs à déjections sont disponibles gratuitement dans notre village (au niveau de l'église, aux abords de l'école, au niveau de la place du marché). Naturellement, ces sacs doivent être déposés dans des poubelles et non pas sur la voie publique.

Cf. article R635 – 8 du Code Pénal

- les propriétaires d'animaux, quel que soit l'animal et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.



Arrêté préfectoral n° 2012 346-0003 du 11 décembre 2012

Cf. article R623 – 2 du Code Pénal / article R 1337-7 du Code de la santé publique

- Il est interdit de laisser divaguer son animal sans surveillance sur la voie publique. Tout animal signalé en divagation pourra être dirigé en fourrière.

Le propriétaire s'expose à une amende et à devoir régler les frais de fourrière.

Cf. article 1385 du Code civil / articles L22-1 et L22-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Végétations et empiètement sur le domaine public

Arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques doivent être entretenus de façon à ne gêner ni le passage des piétons, ni la signalisation routière, ni le dégagement de la visibilité indispensable dans des zones spécifiques (approche d'un carrefour ou d'un virage...), ni l'éclairage public.

En effet, à l'aplomb du domaine public, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire). Il doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...) et que les racines peuvent détériorer le revêtement du sol.

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée.

Cf. arrêté municipal n° 2016 / 05 – entretien des trottoirs et des haies

A noter : A défaut d'entretien conforme, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par la commune et au frais des propriétaires riverains, après mise en demeure.



Entre voisins

La plantation, l'entretien et la maîtrise du développement d'une haie, d'arbuste à proximité des limites séparatives entre deux propriétés sont aussi soumises à réglementation.

Précaution :

Les travaux d'élagage peuvent être délicats à réaliser et souvent associés à l'usage d'outils dangereux.

N'entreprenez jamais d'action sans vous assurer au préalable de pouvoir le faire en toute sécurité.

Avant toute intervention à proximité des réseaux (électricité, éclairage public, téléphone, ...) rapprochez-vous des gestionnaires. Pensez à faire appel à un professionnel.

Jardiner sans brûler

Dans le département des Yvelines, le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral.

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.

Que faire en cas de litige entre voisins :

Certaines situations exposées précédemment et d'autres non reprises ici peuvent être génératrices de tension notamment entre voisins (nuisance olfactive, sonores...).

Le premier réflexe doit toujours être la démarche à l'amiable, essayez d'avoir un dialogue avec votre voisin pour l'informer du désagrément qu'il cause.

En cas d'échec, vous pouvez adresser à votre voisin une lettre recommandée avec accusé de réception au sujet du problème que vous rencontrez et la nécessité de trouver des solutions.

S'il n'y a pas de résultat, passé un certain délai, avant de saisir la justice, vous pouvez saisir un conciliateur de justice, médiateur. La saisie d'un médiateur / conciliateur peut, selon les cas, être une étape obligatoire avant toute action en justice. Il peut vous accompagner pour gérer et régler à l'amiable une situation conflictuelle. La médiation est un acte volontaire et positif qui fait appel à la bonne volonté de s'en sortir, dans un cadre confidentiel. Le principe est de trouver un accord qui satisfasse les deux parties.



Pour bien vivre ensemble, il est important que chacun de nous fasse appel, sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie.

Du nouveau pour les illuminations de fin d'année



Il y a un an nous faisions le constat qu'une partie de nos illuminations était obsolète. La nécessité d'une réflexion sur ce sujet s'est rapidement imposée. Nous avons voulu la mener avec des habitants investis. C'est ainsi qu'en janvier 2021 nous nous réunissions avec eux pour échanger et entendre leurs remarques.

Riches de cette discussion nous avons donc tenu à décorer plusieurs entrées de notre commune, densifier les décors en centre-village afin d'obtenir **l'effet WAOUH !** attendu depuis longtemps pour célébrer dignement la période des fêtes.

Lors d'une seconde réunion nous avons voulu faire part de notre travail et valider nos choix. Tous nos décors sont maintenant en LED pour faire de substantielles économies d'énergie. Leur consommation électrique équivaut à celle de quelques fers à repasser.

Nous avons passé un contrat avec une entreprise qui a recyclé nos vieux décors et qui maîtrise tous les aspects du métier (accrochage - décrochage - fabrication - location - vente - stockage et entretien) ce qui réduit également les coûts.

Nous tenons à remercier les habitants de ce groupe de travail ainsi que tous ceux qui décorent leur habitation, embellissent notre commune, émerveillent les yeux des enfants et des plus grands et mettent de la lumière en cette période hivernale.

A l'année prochaine...

ho ho ho

Que de belles choses à faire ensemble en cette nouvelle année, que l'on espère moins pandémique et plus artistique ! 2022 n'en sera que mieux !

La scène reste ouverte

Que d'événements à venir même si le programme n'est pas totalement arrêté.

Avant tout, place au théâtre avec le **vendredi 14 janvier** à 20h45 à la Bonnette, une pièce accessible dès l'âge de 9 ans, « **Le champ des possibles** » théâtre/humour. Une comédie humaine, touchante et explosive de et avec Elise Noiraud.

Réservation 09 78 03 82 15 / reservation@labarbacane.fr / www.labarbacane.fr

Puis, vous pourrez affuter vos stylos et sortir vos vers car le Printemps sera de nouveau poétique ! en **mars/avril**, de nouveaux talents vont éclore ! A suivre...

Le **vendredi 8 avril** à 20h45 à la Bonnette, vous pourrez assister à une représentation de « **La ferme des animaux** » d'après George Orwell... une pièce atypique en cette année électorale !

Réservation 09 78 03 82 15 / reservation@labarbacane.fr / www.labarbacane.fr

Et pour la première fois dans notre commune, un **match d'improvisation théâtrale** se déroulera à la Bonnette en 2022. Des joutes verbales dans un environnement qui rappelle une enceinte sportive... Date non arrêtée à ce jour.

Et bien d'autres surprises...



Mais les premiers acteurs de la commune, c'est vous !

Parce que l'avenir se bâtit sur le passé, vos archives familiales sont des trésors !

La municipalité fait un appel à votre bonne volonté pour partager vos documents, photos, lettres, œuvres, objets qui racontent notre commune, son patrimoine, ses habitants.

N'hésitez pas à venir en mairie pour nous présenter vos trouvailles !

Il s'agit de préparer notamment notre journée du patrimoine 2022.

Un Pass non sanitaire qui vous donne accès à des sites touristiques, ça existe et c'est **Malin** !



RÉTROSPECTIVE 2021

Des poèmes, du théâtre de rue, du street art, du cinéma en mode "rétro"... Malgré une année perturbée, nous avons pu partager avec vous des moments de bonheur, d'énergie positive et de performance artistique !



La Saint-Valentin envahit les vitrines de nos commerçants.



En février, la commune a accueilli Spat'Sonore pour une résidence artistique à la Bonnette.



Des mots plutôt que des maux : Le « Printemps des poètes » avec la complicité des écoliers et des commerçants du village.



Deux réalisateurs de l'école de Luc Besson ont tourné un court-métrage à la Butte des Moulins. Les enfants de la section football de l'USY ont participé en tant que figurants.



Des fleurs éclosent sur un bloc EDF et Napoléon revient sur la commune à l'occasion du centenaire de sa disparition... Merci au duo DIMKA pour leurs créations !

RÉTROSPECTIVE 2021

En juillet, première édition d'une après-midi "Jeux en famille".



Ni vu, ni connu, le cinéma s'est invité à La Bonnece avec une projection dans les conditions de 1957, année du film avec Louis de Funès qui fut projeté... et donc le titre est dans cette phrase !

Le patrimoine à l'honneur : une visite de la commune le 18 septembre avec un guide de haute qualité en la personne de Rolland Gleizes et une exposition de photos et archives à la mairie.



Le spectacle de rue « Soyons vivants » a enchanté petits et grands. Suivi d'un apéro musical puis de la projection en plein air du film *Le temps de l'Etang* d'Alexis Boullay, avec des musiciens.

Avec Les Fugaces, le spectacle de rue « La Ronde » en a ému plus d'un le 16 octobre. Il fut précédé d'ateliers de création sur la commune.



Séquence hivernale : le père Noël commence sa tournée internationale à La Queue-lez-Yvelines et prend la lumière des nouveaux décors.

Les écoles

Vous ne trouverez pas dans la rubrique « Enfance », les habituelles pages dédiées aux écoles. Désormais, elles vont avoir leur propre bulletin qui sera directement distribué aux enfants.

Le 10 décembre 2021, les élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont eu lieu. Toutes les classes, les unes après les autres, sont venues voter à la mairie. Comme les adultes, ils ont pris au moins deux bulletins. Les enfants sont ensuite allés dans les isoloirs pour mettre un bulletin dans une enveloppe qu'ils ont mise dans l'urne. Leur carte d'électeur a été tamponnée.

Vers 15h30, le dépouillement a eu lieu, ce sont les candidats qui ont fait comme « les grands » Ils ont : ouvert les enveloppes, donné le nom de la liste et mis les petits bâtonnets en face de la liste concernée.

La liste gagnante est « Le futur mortel » 88 voix. Les autres listes ont obtenu : « Une vie meilleure » 41 voix et « Les flèches d'or » 33 voix. A la lecture de ces résultats, il y a eu des cris de joie et des pleurs.

Félicitations aux vainqueurs : Lina, Léandra, Emma, Alexandre, Malo, Nathan, Liyah, Mathias, Kélia, Mylène, Abdellah, Yanis (ces trois derniers étant des enfants de L' EEAP Christian Lazard).

Le samedi 29 janvier 2022 , le CMJ se réunira pour l'élection du Maire et de deux adjoints.

BONNE ANNÉE À TOUS



La vie des associations

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

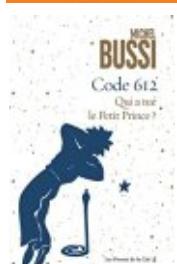
Ami·es Lecteurs et Lectrices,

Pour mieux vous informer nous avons créé un blog où vous pourrez retrouver les horaires, les nouveautés ainsi que des critiques de livres. L'adresse du blog : bibliolaqueulezyvelines.blogspot.com

Vous pouvez retrouver sur le blog toutes les nouveautés ainsi que nos coups de cœur.

Vous devez avoir une adresse gmail pour pouvoir vous connecter et ainsi être averti des nouveaux achats adultes.

Voici quelques-unes des nouveautés que nous avons achetées en décembre, venez les découvrir. Nous avons également pensé aux enfants que nous avons eu le plaisir de retrouver avec leurs enseignants. Notre collection de livres de Noël a eu beaucoup de succès.

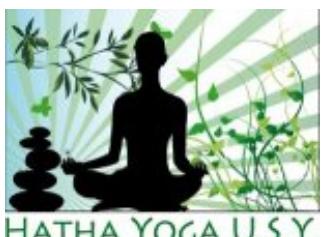


Horaires :

Mardi :
16h -18h

Mercredi :
15h-17h

Samedi :
10h-12h



LE YOGA : UNE DISCIPLINE POUR TOUS

Grâce à la pratique du yoga chacun peut :

- Trouver une harmonie au niveau corporel, émotionnel et mental
- Découvrir ses ressources cachées pour gérer ses émotions, trouver la sérénité
- Apprendre les techniques de respiration anti-stress et de bien-être.

Nos quatre professeures expérimentées et diplômées, vous accueilleront à la Bonnette de la Queue-lez-Yvelines sur l'un des 14 cours proposés du mardi au vendredi.

Françoise Delassalle vous propose 3 nouveaux cours, sous réserve d'inscriptions suffisantes :

Lundi 12H (zoom) ; Vendredi 9H30 (présentiel) ; Vendredi 12H (présentiel)

Pour toute demande, nous vous invitons à vous rendre sur notre site : www.usy-hathayoga.com ou à nous joindre par courriel : yoga.usy@laposte.net



L'ATELIER D'AMÉLIE

Vous présentez tous vos vœux pour cette nouvelle année. Et si en janvier on en profitait pour faire une deuxième rentrée ! L'Atelier d'Amélie est une association sportive accueillant tous publics à partir de 4 ans. Différentes activités de fitness vous sont proposées comme le Pilates, la Zumba, le Pound, le HIIT, le Yogilates et la Zumba kids. L'équipe de coaches diplômés saura vous guider vers les cours adaptés à vos besoins. www.latelierdamelie.com"

ACTUALITÉS DES ATELIERS THÉÂTRE DE LA BONNETTE

Quel bonheur de retrouver des ateliers à peu près équilibrés ! Le besoin de se défouler des enfants et ados n'est plus à démontrer...

Nous vivons toujours une période compliquée et incertaine... Il faut "faire avec !" Et maintenant nous sommes entraînés et cela renforce l'envie de se faire plaisir et de partager ce plaisir de jouer avec vous les spectateurs...

Les 3 ateliers préparent le spectacle de juin pour votre plus grand bonheur... Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre vendredi 24 juin en étant certain de passer une soirée pleine de surprise et de rire !

Si vous souhaitez inscrire vos enfants et ados pour l'année 2022/2023, venez voir le spectacle avec eux et les pré inscrire lors de cette soirée. Les inscriptions définitives se feront le samedi 3 septembre lors du forum des associations (*date sous réserve*).

Vous pouvez aussi me téléphoner ou me laisser un texto : 06 88 09 24 94 ou consulter le blog : <https://ateliersdelabonnette.blogspot.com>

Au plaisir de vous rencontrer tout bientôt

*Théâtralement vôtre,
Calou*



ACTUALITÉS L'UVO



L'UVO ne s'arrête jamais ! Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il cogne, que ça monte, que ça descende ou que ça glisse (pas trop quand même), que ça mouche, que ça crève (pschiiiit) ou que ça covide, on s'auto-teste par tous les temps et sur toutes les routes de France et de Navarre avec notre fidèle bicyclette !



Lors des "Copains" en Auvergne, nous sommes passés en une nuit du cagnard (34°C) de la première journée au déluge des deux suivantes. Mais rouler ensemble par ces temps où la distanciation est devenue la règle est un bonheur plus que nécessaire, même confinés sous la flotte au fin fond de nulle part. Et quand les autres n'organisent rien – ou, hélas, voient leurs organisations annulées pour les raisons que l'on sait – l'UVO s'auto-suffit et planifie ses propres escapades, en Normandie cette année (Dieppe) ou tout simplement dans notre belle région (le Vexin, les Andelys, Lyons-la forêt, le Gâtinais, le Perche et j'en passe).

Cette année aussi, l'un des nôtres, le plus affuté, a terminé 8ème (sur 952 participants) du championnat du monde "BikingMan". Entendez 6 épreuves de 1.000 km et 20.000 m de dénivelé en moyenne (plus de 10 fois le Ventoux), en totale autonomie. Il en aura bouclé 3,5 en quelques mois... ayant malencontreusement croisé quelques frelons asiatiques sur la quatrième ! Bravo Patrick, une sacrée performance portant haut les couleurs de l'UVO !!

Alors... vous avez envie de faire du vélo avec nous en 2022 ? Non, on ne visera pas tout de suite le Bikingman... On commencera par quelques sorties plus adaptées, avec l'un de nos nombreux groupes de niveau (du groupe Promenade au groupe 1). Ensuite, si le cœur vous en dit, il y aura les sorties club (4 jours de vélo), les brevets randonneurs mondiaux (200 à 1000 km), le Paris-Brest-Paris 2023...



Retrouvez toutes les informations, ainsi que le bulletin d'adhésion, sur notre site (uvorgerus.com). On vous attend ! Ah, j'oubliais : à l'UVO, on n'est pas sexiste !!

Les événements musicaux de Gala 2021-2022

Gala a repris entièrement ses activités en mode présentiel. Tous les cours sont assurés et les projets foisonnent à nouveau.

Au programme, cette année, nous vous proposons :

- **Le concert des ROIS**, vendredi 28 janvier 2022 à 19h30, à la salle des fêtes de Garancières, suivi de l'assemblée générale de l'association.
- **Le concert des Professeurs**, dimanche 13 février, à 17h, à la salle des fêtes de Garancières.
- **Un concert CARTE BLANCHE**, sur le thème « **Le Club des 27** », le dimanche 20 mars à 17h, à la salle des fêtes de Garancières.
- **Un concert de Nicolas Prost TRIO**, avec en première partie TSF, le dimanche 27 mars à l'église de Galluis à 17h.
- **Le GALA de GALA** le samedi 4 juin en fin d'après-midi, à Garancières.

On a hâte de vous y retrouver tous !

Et si, parmi vous, certains se sentaient l'âme bénévole, l'association recherche toujours de l'aide pour aider à son fonctionnement. N'hésitez pas à nous contacter ! Ambiance chaleureuse garantie !



Une association de musique et d'arts depuis plus de 30 ans, au cœur du village de Garancières.

info@gala.asso.fr
www.gala.asso.fr
01 34 86 66 44





Depuis 1946 auprès des plus fragiles

- **Les actions du Secours Catholique au cours des six derniers mois**

- **● Fête du territoire le 13 juin**

Elle a rassemblé équipes et familles de La Queue-Garancières, Beynes, Houdan, Montfort, Rambouillet, Chevreuse, Le Perray, les Essarts et Saint-Arnoult, soit une centaine de personnes : un moment très convivial, chacun apporte son repas, animations sur place et en plus avec du soleil...

- **● Pèlerinage à Lourdes du 6 au 11 août**

Chacun ayant économisé tout au long de l'année, nous avons pu partir à 11 personnes. Dans le train, nous avons découvert d'autres équipes, on se parle et les friandises circulent. Nous arrivons à la cité St-Pierre, créée par Mgr Rhodain il y a 65 ans. Nous étions 350 personnes issues de divers mouvements caritatifs et de toute la France. Vivre cinq jours de rencontres, de partage, de repas et d'activités en commun nous a permis d'avoir des échanges pleins d'espoir malgré les difficultés de la vie.

- **● Vacances d'été pour enfants et familles**

En cette période très difficile, enfants et parents ont d'autant plus besoin de dépaysement. Nous avons pu offrir à une maman et son fils un séjour dans le Cotentin. Un papa et ses deux enfants sont partis quelques jours en vacances ainsi que deux autres familles.

- **● Participation à la Foire aux greniers**

de La Queue-lez-Yvelines en septembre, puis au marché de Noël à la Bonnette et aux portes des églises fin novembre et début décembre où nous avons vendu calendriers de l'Avent, crèches et bougies : les sommes reçues sont destinées à aider les personnes qui en ont besoin.

Comment caractériser notre équipe ?

La complémentarité et la cohésion de ses membres, par leurs parcours différents, assurent cette aide précieuse pour adapter une réponse aux besoins de chacun. Une relation de confiance dans la confidentialité pour aider chaque personne à découvrir ses possibilités souvent bien malmenées par les difficultés de la vie.

Nous avons besoin d'aide

régulièrement pour des accompagnements médicaux, alimentaires ou administratifs et aussi pour rompre l'isolement, faire vivre des relations, créer des liens. Merci de nous contacter.

Appelez-nous
06 85 28 59 51
equipesc.lqy@gmail.com



PLANÈTE CŒUR ET LA QUEUE LEZ YVELINES

Depuis 1994 les habitants de notre commune et leurs représentants soutiennent Planète Cœur dans son aide aux plus démunis, et nous vous en remercions infiniment !



Nos manifestations attirent un public nombreux qui va au-delà du territoire de la commune. Cette année, malgré un contexte sanitaire difficile, voici quelques chiffres :

- Salle Jeanne d'Arc : Plus de 700 visiteurs ont été accueillis entre fin juin et fin août pour nos Journées d'été et notre Foire aux Vêtements.
- Sur la RN 12 : Nous avons reçu 7 000 visiteurs à la Foire aux Greniers de septembre.
- Au foyer de la Bonnette : La Foire aux Vêtements du 31 octobre, ainsi que le Marché de Noël des 27 et 28 novembre, ont accueilli plus de 1 700 visiteurs.
- 20% de nos adhérents habitent la commune

Nous participons, en collaboration avec le Secours Catholique de La Queue Lez Yvelines à des aides ponctuelles à des personnes dans le besoin.

Pour tout cela nous bénéficions du soutien de la commune sous forme de subventions diverses, tant matérielles que financières.

Retrouvez à tout moment nos dernières actualités sur le site :
<http://www.planetecoeur.org>



Foire aux greniers du 12 septembre



Foire aux vêtements du 31 octobre



Le Père Noël entouré de notre députée Aurore BERGÉ, et de notre maire Laurent LOUESDON, au Marché de Noël des 27 et 28 novembre



Les cours reprennent petit à petit en Haïti

La rentrée sportive de l'école des sports

Notre section « l'école des sports » a pour objectif de faire découvrir ludiquement les différents sports aux enfants de maternelle et élémentaire et de leur transmettre l'épanouissement à travers la pratique sportive, grâce à nos fidèles éducateurs David, Emma et Iza.



Nos petits sportifs ont commencé leur découverte avec l'athlétisme. Ils ont évolué au gré de différents parcours et ateliers autour des verbes courir, sauter et lancer en septembre et octobre.

Ils ont ensuite pratiqué les activités gymniques : la poutre, les barres, les sauts, les reversements, les roulades avant et arrière...

Le Père Noël nous a rendu visite et a offert aux enfants gourde et sac afin de compléter la panoplie du sportif.



VUE COMMUNE



« En espérant que cette nouvelle année soit moins chahutée que la précédente, l'équipe Vue Commune vous souhaite à tous ses voeux les plus chaleureux. Que 2022 voie le retour de la sérénité, la possibilité du partage et le goût de construire ensemble notre avenir »

UNE EQUIPE ENGAGÉE POUR UN VILLAGE PRÉSERVÉ

« *De premiers signes de renoncement qui questionnent* »

En effet, il est à craindre que la majorité municipale ait reconstruit ses engagements, qu'ils ne seront pas tenus ou que partiellement.

Pourtant les enjeux liés aux projets structurants pour notre village sont primordiaux mais leur préemption et leur concrétisation semblent bien plus difficiles à mettre en œuvre que ce qu'il avait été imaginé.

Un exemple, une modification du Plan Local d'Urbanisme votée lors du dernier conseil municipal ne permettra pas de "maîtriser", entre autres, le développement urbain sur notre commune, le lancement d'une révision du PLU (pourtant annoncé) eût été bien plus de circonstance.

Au-delà, un sentiment s'installe sur la gestion de notre commune, c'est celui d'une abstraction des réalités quotidiennes et des besoins pour les Laqueutois, notamment séniors. On remplace l'action par une forme de communication, plus ou moins lumineuse ... avec une capacité de moins en moins supportable à quasiment toujours renvoyer la faute.

Ce faisant, soyez assurés que nous maintenons une vigilance et défendons les intérêts de notre village pour le présent et pour l'avenir.

L'année 2022 sera une année charnière sur le plan national, espérons que les complications sanitaires n'interféreront pas dans le bon déroulement des prochaines échéances électorales.

Nous vous souhaitons une très belle nouvelle année, qu'elle puisse apporter joie et bonheur dans vos foyers.

Respectueusement.

Vos élus d'EEVP.

Les textes présentés dans cette rubrique *Tribunes* n'engagent que leurs auteurs.

Ils sont arrivés

24.08.2021 : Anna Emi Inès **VERGUET**

21.09.2021 : Emmy Harper Gloria **DUTHEIL**

01.10.2021 : Emma **FOUANT MARTIN**

16.10.2021 : Logan **DESBROSSES BLOIS**

25.10.2021 : Giuna **BERGIA**

22.11.2021 : Thomas Diogo **VIEIRA**

17.12.2021 : Alba Patricia Valérie **JIMENEZ LÉONETTI**

Toutes nos félicitations aux parents

Ils nous ont quittés

18.07.2021 : Eric **ALLIOT** - 62 ans

01.08.2021 : Fernande **CHATTEL** née ALIX - 99 ans

02.08.2021 : Michèle Evelyne **LEGOY** - 70 ans

15.08.2021 : Cécilie Gilberte **DICHARRY** née MATO - 94 ans

28.08.2021 : Roland Jean Pierre **POUSSIGNOT** - 100 ans

07.09.2021 : Niouma **SOUMARE** - 35 ans

13.09.2021 : Sophie Marie Geneviève **GREGOIRE** née GOUDON de LALANDE de l'HERAUDIERE - 58 ans

14.09.2021 : Janine **BELLET** née JONCHERET - 92 ans

23.09.2021 : Philippe Roger Claude **MAILLARD** - 82 ans

29.09.2021 : Marguerite Héloïse **DEBERTRAND** née DUBEILLON - 84 ans

19.10.2021 : Yvonne **HERVÉ** née QUEREZ - 89 ans

01.11.2021 : Henri Louis **ROBIN** - 95 ans

02.11.2021 : Claude Georges **MOULIN** - 78 ans

08.11.2021 : Denise Jacqueline **GROLLEAU** née LEMOINE - 92 ans

21.11.2021 : Louis Philippe **COMBE** - 87 ans

05.12.2021 : Aida **FERNANDES DE CASTRO** née DE CASTRO AFONSO - 76 ans

07.12.2021 : Christiane Paulette Augustine Pierrette **MAUGER** - 91 ans

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées par ces deuils

2022

meilleurs vœux

• Laurent Louesdon, Maire,
• et le Conseil Municipal de La Queue lez Yvelines

vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur,
de santé et de sérénité pour la nouvelle année.

Bonne année 2022 !

